

ALSH ST PRIVAT

Lieu dit St Privat 24420 Savignac Les Eglises Tel: 05.53.46.71.94 / 06.37.30.90.50 A sh.savignac@grandperigueux.fr

Vacances de printemps 2024 Du 15 au 26 avril 2024

Accue<mark>il de 7/130 à 18/130</mark> Enfants de 3 à 14 ans

Thème des vacances: J-100! Tous en tenue

PARIS

Le Grand Périgueux Espace Aliènor - 255 rue Martha DESRUMEAUX **24000 PERIGUEUX** 05.53.53.96.63 / 05.24.13.83.38





EQUIPE D'ANIMATION

Direction:

Nathalie Riberolle du 15 au 19 avril Marion Faure du 22 au 26 avril

Animation:

Naurine Tusa, Jade Michon, Marion Faure, Nathalie Riberolle et des animateurs saisonniers

A travers ce thème nous souhaitons nous préparer aux jeux de Paris 2024, il y en aura pour tout le monde : jeux sportifs, jeux artistiques, jeux culturels, ... Nous décorerons aussi les salles d'activités.

Journées spéciales :

- Entrainement Rugby au CAP de Périgueux (enfants +6 ans)
 Sortie Gym à Boulazac (tous les enfants)
 Venue du bus : L'Agglo joue les jeux

- Rencontre d'athlétes
- Journée olympiade à l'ALSH de Marsac (+8ans)
- Intervenant escrime

Rappel horaires:

Garderie de 7h30 à 8h00 et de 18h00 à 18h30

L'accueil peut se faire à la journée complète ou à la demi-journée avec ou sans repas. Dans le cas de $\frac{1}{2}$ journée avec repas, les enfants peuvent arriver entre 11h30 et 12h00, ou partir entre 13h00 et 13h45.

Dans le cas de $\frac{1}{2}$ journée sans repas, les enfants peuvent partir entre 11h30 et 12h15. Arrivée l'après-midi : entre 13h00 et 13h45.

Aucune arrivée ne pourra s'effectuer avant 7h30 (même si un animateur est présent dans le bâtiment) ni après 9h30.

Aucun départ ne pourra s'effectuer avant 16h30, sauf cas particulier.

FICHE DE RESERVATIONS Vacances de printemps 2024 A retourner avant le 29/03/2024

Nom:	Prénom :	Age :
Nom :		_
Nom :		_
Nom :		_

•	lournás	1/2 journée avec repas		1/2 journée sans repas		
	Journée entière	Matin + repas	Repas + après midi	Matin sans repas	Après-midi sans repas	
Lundi 15/04						
Mardi 16/04						
Mercredi 17/04						
Jeudi 18/04						
Vendredi 19/04						
Lundi 22/04						
Mardi 23/04						
Mercredi 24/04						
Jeudi 25/04						
Vendredi 26/04						

Fait à			١.		
aita	•	,	LC	•	

Signature des responsables légaux :

TARIFS

_											
	QUOTIENT	JOURNEES AVEC REPAS		JOURNEES SANS REPAS		Soirée	Demi-journée avec repas		Nuitée	Demi-journée sans repas	
	FAMILIAL	Sans ATL	Avec ATL	Sans ATL	Avec ATL	(sans nuit)	Sans ATL	Avec ATL	Tvallee	Sans ATL	Avec ATL
Ι	De 0 à 400€	6.00€	2,00 €	5.00€	1,00 €	0.50.6	5,50 €	1,50 €	1,50 €	3,50€	1,50 €
	De 401 à 700€	5.50€	2,50 €	4.50€	1,50 €	0,50 €	4,50 €	1,50 €	1,50 €	2.50€	1,00 €
	De 701 à 800€	5.00€		5.00€ 4.00€			3.00€		3.00€	2.00€	
	De 801 à 1000€	7.0	00€	6.0	00€		3.5	50€	3.50€	2.50€	
	De 1001 à 1250€	9.0	9.00€ 8.00€		1 00 6	4.50€ 4.		4.50€	3.50€		
	De 1251 à 1500€	11.00€ 10.00€ 14.00€ 13.00€		1,00 € 5.50€		50€	5.50€	4.50€			
	Plus de 1501€ ou non fourni				7.0	00€	7.00€	6.0	00€		

Une majoration de 50% du tarif sera appliquée aux enfants n'habitant pas et n'étant pas scolarisés sur une commune de l'Agglomération du Grand Périgueux.

Fonctionnement

- Les réservations sont obligatoires (Le nombre de places étant limité).
- Les fiches de réservations doivent être renvoyées à l'ALSH par courrier ou par mail au plus tard le 29/03/2024.
- Les arrivées sur l'accueil de loisirs s'effectuent au plus tard à 9h30 et les départs au plus tôt à 16h30.
- Les annulations de réservations doivent s'effectuer 48h <u>ouvrées</u> à l'avance et par écrit, soit : Le jeudi midi pour le lundi suivant puis 48h avant pour les autres jours de la semaine (entre 9h et 17h).

Toute absence non justifiée sera facturée.

Rappel des priorités :

La priorité d'inscription est donnée aux enfants dans l'ordre suivant :

- qui habitent ou sont scolarisés sur le territoire (communes) de l'ALSH,
- qui viennent régulièrement (tous les mercredis, vacances scolaires),
 - qui restent en journée entière
- qui sont inscrits en période complète (semaine pour les vacances)
 - des fratries
- par ordre d'arrivée des bulletins de réservations et dans les délais.